

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 05 avril 2019
Date d'affichage : 06 avril 2019

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOUARRE**
SÉANCE DU 12 AVRIL 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Nathalie POULAIN
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués, le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de 2 points et l'annulation de 1 point.
Il indique que les deux points ajoutés, seront insérés après la délibération 2019-020 et que c'est le dernier point 2019-027 qui est annulé. Le conseil à l'unanimité, accepte cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2019-010 : VALIDATION D'UN PROJET DE CONVENTION AGENCIE POSTALE COMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exposé du maire

Considérant le maintien du service de proximité pour les administrés,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le projet de convention agence postale

AUTORISE le maire à engager les démarches afin de faire évoluer les prochaines étapes de ce projet

DÉLIBÉRATION 2019-011 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ARMOR CUISINE POUR LA FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA MICRO CRECHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la validation du marché « Confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs » du 6 août 2018, avec ARMOR CUISINE.

Considérant l'ouverture récente de la micro crèche, il convient d'intégrer cette nouvelle structure dans ce marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 visant à introduire la fourniture et la livraison des repas destinés à la micro crèche.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-012 : DEMANDE DE SUBVENTION (FAFA) POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que la commune est éligible à l'aide financière de la FAFA

Considérant les travaux de sécurisation à réaliser autour du terrain de football afin d'éviter les incivilités répétitives les bris de verre éparses et l'entrée des véhicules

Considérant que la sécurisation d'une installation contribue à un classement fédéral et entre autres, la clôture

Considérant que le devis retenu de l'Entreprise Générale de Clôtures situé 25 rue Charles Michels à Lagny Sur marne, est estimé à 19 721,50 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Coût de l'opération	Montant HT
Devis l'Entreprise Générale de Clôtures	19 721,50 €
Détail du plan de financement	Montant HT
Sponsors par le club de football	1 500,00 €
Auto financement direct commune	13 221,50 €
Aide demandée à la L.F.A. – FAFA	5 000,00 €
Total financement	19 721,50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACTE le plan de financement ci-dessus présenté

AUTORISE le maire à solliciter la subvention auprès de la L.F.A. – FAFA et à signer tout document s'y rapportant

AUTORISE le maire à la réalisation des travaux de sécurisation de la clôture du stade

DÉLIBÉRATION 2019-013 : DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nomenclature des pièces justificatives de la dépense publique locale fixée par décret n° 2007-450 du 25 mars 2007

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE comme suit la liste des dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- **Fêtes Nationales commémoratives** (19 mars – 8 mai – 18 juin – 14 juillet – 09 et 11 novembre) : (gerbes, brioche, feu d'artifice).
- **Vins d'honneur** : boissons alcoolisées et/ou non alcoolisées, viennoiseries, réception du nouvel an, réceptions communales, manifestations associatives, concerts, fêtes du village, réunions d'élus, départ à la retraite, inauguration du marché de noël.
- **Collations, réceptions et réunions de travail** : tout produit alimentaire salé ou sucré et toutes boissons, collation et repas dans les établissements de restauration à l'occasion de réunions de travail, réceptions, repas de fin d'année du personnel communal.
- **Fleurs** : gerbes mortuaires, gerbes patriotiques, commémorations, réceptions, invités de marque.
- **Fournitures festives** : matériel de pavoiement et de décoration, rubans tricolores, écharpes, matériel pour la fête des voisins.
- **Matériel scénique** : location de matériel scénique (sono, podium) pour manifestations.
- **Cadeaux** : cadeaux d'une valeur maximale de 150 € pour départ (agent communal, enseignants, toute personne ayant rendu des services à la Commune).
- **Décorations** : médailles pour les agents communaux.
- **Jeunesse** : animations ponctuelles au cours de l'année.

AUTORISE Monsieur le Maire (ou l'un de ses adjoints en cas d'absence de celui-ci) à procéder à l'engagement des dépenses relatives aux articles précités et imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

DÉLIBÉRATION 2019-014 : DURÉE D'AMORTISSEMENT IMMOBILISATION CORPORELLE

Vu l'article L 3221-2, 27° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 77.238.97.023 du 27 mars 1997 décidant les durées d'amortissements

Vu la délibération n° 2017.047 du 06 octobre 2017 décidant les durées d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Monsieur le Maire informe que les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'amortir les biens.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements pour l'immobilisation suivante :

Pour l'immobilisation corporelle

Articles	Biens	Durée d'amortissement
2132	Immeuble de rapport	30 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
DÉCIDE de valider la durée d'amortissement pour l'immobilisation corporelle telle qu'indiquée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2019-015 : PARTICIPATION AU FRAIS D'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE COMMUNAL POUR LA VILLE DE SEPT-SORTS

Comme chaque année, le conseil municipal doit fixer la participation financière annuelle de la commune de Sept Sorts pour l'entretien du cimetière communal.

Le Maire propose de maintenir le tarif de la participation annuelle pour l'année 2019 de la commune de Sept Sorts pour l'entretien du cimetière communal.

	Année 2018	Proposition 2019
COMMUNE DE SEPT-SORTS	800 €	800 €

Le Maire explique qu'il convient :

D'autoriser le recouvrement auprès de la commune concernée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir le tarif tel qu'indiqué ci-dessus

AUTORISE le recouvrement auprès de la commune concernée

DÉLIBÉRATION 2019-016 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE JOUARRE

VU la délibération n°2018-032 du 29 juin 2018 fixant à 600 € par élève de l'école élémentaire et à 800 € par élève de l'école maternelle, la participation financière annuelle pour l'année scolaire 2017/2018

CONSIDÉRANT que chaque année, le conseil municipal doit fixer la participation financière annuelle demandée aux communes, pour les enfants scolarisés à Jouarre domiciliés hors commune

M. le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous pour l'année scolaire 2018 /2019

- Elève à l'école maternelle : **800,00 €** par enfant
- Elève à l'école élémentaire : **600,00 €** par enfant

AUTORISE le recouvrement auprès des communes concernées

DÉLIBÉRATION 2019.017 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents non titulaires de la FPT.

VU le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat

VU le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU le Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

VU la délibération n° 2015-0063 du 25 septembre 2015, adoptant la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) à compter du 1^{er} octobre 2015,

VU la délibération n°2018.008 du 28 novembre 2018 relative à l'aménagement du temps de travail, protocole d'accord,

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, en date du 19 février 2019,

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018, modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du Compte Epargne Temps dans la fonction publique de l'état et dans la magistrature, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les modifications du règlement du compte épargne temps (CET) comme joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉLIBÉRATION 2019-018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2018 – commune, tel qu'annexé

DÉLIBÉRATION 2019-019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 707 106,73 €	1 400 398,84 €	5 107 505,57 €
Recettes de l'exercice	3 610 640,30 €	1 884 808,52 €	5 495 448,82 €
Résultats de l'exercice	-96 466,43 €	484 409,68 €	387 943,25 €
Résultat antérieur reporté	449 766,24 €	-139 219,94 €	310 546,30 €
Résultat de clôture avant restes à réaliser	353 299,81 €	345 189,74 €	698 489,55 €
Restes à réaliser Dépenses	/	570 895,68 €	570 895,68 €
Restes à réaliser Recettes	/	322 879,00 €	322 879,00 €
Solde des restes à réaliser	/	-248 016,68 €	-248 016,68 €
Résultat de clôture y compris restes à réaliser	353 299,81 €	97 173,06 €	450 472,87 €

Après la sortie de Monsieur le Maire, le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charge des finances, après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le compte administratif - commune, tel qu'annexé

Pour : 18

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-020 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2018 clôture en excédent de **353 299,81 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est excédentaire.

Le résultat d'investissement 2018 étant excédentaire de **97 173,06 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédents de fonctionnement capitalisé : **353 299,81 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement positif reporté : **345 189,74 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

DÉCIDE d'affecter à l'article 002 : **353 299,81 €**

DÉCIDE d'affecter à l'article 001 : **345 189,74 €**

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-021 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION n°2019-001 du 18/01/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 18 janvier 2019, il avait été décidé d'adopter les taux de contributions directes pour l'année 2019.

Cette année, la DDFIP effectue un pré-contrôle obligatoire sur les taux d'imposition votés et suite à celui-ci, il nous est demandé de rectifier les taux et d'en délibérer à nouveau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'explication du maire, à la majorité

ANNULE la délibération n°2019-001 du 18 janvier 2019.

Pour : 19

Abstention : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Suite à l'annulation de la délibération n°2019-001 du 18/01/2019, Monsieur le maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2019, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE BÂTI	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
TAUX 2017	17,43%	19,89%	45,04%
TAUX 2018	15,00%	19,89%	45,04%
TAUX 2019	13,00%	19,89%	39,03%

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

ADOpte les taux d'imposition 2019 tels qu'affichés au tableau ci-dessus

Pour : 19

Abstention : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire propose de voter les subventions nominativement.

LIBELLE	VOTE AU BUDGET 2017	VOTE AU BUDGET 2018	VOTE AU BUDGET 2019
A Kheur ouvert (famille en précarité)	300,00	300,00	300,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCORDE la subvention ci-dessus

Atelier Brie'Arts (peinture)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
------------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCORDE la subvention ci-dessus

Club Bout'choux	0,00	350,00	400,00
-----------------	------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Comité des fêtes Jotrancien	16 000,00	16 000,00	17 910,00
-----------------------------	-----------	-----------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Foot Club de Jouarre	6 000,00	6 000,00	4 500,00
----------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Jouarre agglomération Hand Ball	9 000,00	9 000,00	9 000,00
---------------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Jouarre et Culture	5 000,00	5 000,00	3 000,00
--------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Pour : 21

Abstention : 3 (Amandine FARGET – Carine DENOGENT – Thierry CAUSIN)

La Fraternelle (anciens combattants)	1 800,00	1 000,00	1 000,00
--------------------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Piste O Z'étoiles	20 000,00	40 000,00	40 000,00
----------------------	-----------	-----------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Pour : 16

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

Abstention : 3 (Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gwénaëlle LEMÉE)

L'Age d'Or (club 3ème âge)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
----------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Le 8ème Roseau - VIET VO DAO	2 000,00	2 500,00	2 500,00
------------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

MCJ Maquettes	1 000,00	250,00	250,00
---------------	----------	--------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Saâcy Jouarre Cyclisme	2 300,00	3 500,00	3 800,00
------------------------	----------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Vielles Mécaniques Jotrancienne	0,00	1 000,00	1 000,00
---------------------------------	------	----------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Un Nouveau Souffle	0,00	0,00	2 500,00
--------------------	------	------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Secours Catholique	150,00	0,00	150,00
--------------------	--------	------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Pour : 22
Abstention : 2 (Philippe GAUTHERON + pouvoir)

Secours Populaire	150,00	0,00	150,00
-------------------	--------	------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Comité de Jumelage du Pays Fertois	250,00	0,00	100,00
------------------------------------	--------	------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

La Clave Caliente Dos	0,00	0,00	1 000,00
-----------------------	------	------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

Les Amis de l'Abbaye	0,00	0,00	5 000,00
----------------------	------	------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

YOGA	450,00	250,00	150,00
------	--------	--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

C.C.A.S.	40 000,00	43 000,00	40 000,00
----------	-----------	-----------	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCORDE la subvention ci-dessus

DÉLIBÉRATION 2019-024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Présentation du Budget Primitif 2019 – Commune, qui s'établit de la manière suivante :

- le budget primitif 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à **3 769 705 €**

Le montant total d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 118 672 € (= dotations aux amortissements des immobilisations)

- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **1 586 624 €**

Monsieur le Maire propose de voter le budget aux chapitres et à l'opération comme le prévoit l'article L2312-3 du code général des collectivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve de voter le budget au chapitre et à l'opération

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	1 341 449,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 011 pour un montant de 1 341 449,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
012	Charges de personnel	1 804 747,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 012 pour un montant de 1 804 747,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
65	Charges de gestion courante	267 786,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 65 pour un montant de 267 786,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
66	Charges financières	61 720,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 66 pour un montant de 61 720,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 67 pour un montant de 4 000,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
022	Dépenses imprévues	69 331,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

APPROUVE le chapitre 022 pour un montant de 69 331,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
042	Opérations d'ordre entre section	118 672,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 042 pour un montant de 118 672,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
023	Virement section investissement	102 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 023 pour un montant de 102 000,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
013	Atténuation des charges	27 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 013 pour un montant de 27 800,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	310 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 70 pour un montant de 310 000,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
73	Impôts et taxes	2 027 798,19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 73 pour un montant de 2 027 798,19 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
74	Dotations et subventions	960 142,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 74 pour un montant de 960 142,00 €

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES de fonctionnement						
Chapitre	Libellé			Vote du conseil municipal		
75	Autres produits de gestion courante			90 665,00 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE le chapitre 75 pour un montant de 90 665,00 €.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101
LIBELLE : MAIRIE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 4 790,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et		0,00			0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			4 790,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		0,00			0,00
2135	Installat' générales, agencements, aména		0,00			0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage t		0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu		0,00			4 790,00
2184	Mobilier		0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 790,00
--	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 101 – Mairie, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 103
LIBELLE : MICRO CRECHE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 254 722,76		b	b 37 864,00
20	Immobilisations incorporelles		6 821,58			400,00
2031	Frais d'études		6 821,58			400,00
2033	Frais d'insertion		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		29 385,42			37 464,00
2128	Autres agencements et aménagements d		0,00			0,00
21318	Autres bâtiments publics		9 922,31			35 085,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu		0,00			491,00
2184	Mobilier		11 913,66			396,00
2188	Autres immobilisations corporelles		7 549,45			1 492,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		218 515,76			0,00
2313	Constructions		214 106,75			0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniqu		4 409,01			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c		d	0,00
13	Subventions d'investissement	c 174 131,00	d 174 131,00	0,00
1328	Autres	60 497,00		0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rura	113 634,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
16311	Emprunts obligataires remboursables in fi	0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-118 455,76
---	--------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE l'opération 103 – Micro crèche, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104
LIBELLE : PATRIMOINE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles		a 16 216,92		b	b 6 700,00
2031	Frais d'études		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		16 216,92			6 700,00
2161	Oeuvres et objets d'art		16 216,92			6 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
1323	Départements		0,00			0,00
1328	Autres		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif				-22 916,92		

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 104 – Patrimoine, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 105
LIBELLE : RESEAUX
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles		a 195 124,10		b	b 0,00
2031	Frais d'études		10 000,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		185 124,10			0,00
2112	Terrains de voirie		0,00			0,00
2152	Installations de voirie		0,00			0,00
21534	Réseaux d'électrification		133 379,84			0,00
21538	Autres réseaux		51 744,26			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	70 000,00	d		7 000,00
13	Subventions d'investissement		70 000,00			7 000,00
1328	Autres		70 000,00			7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif				-118 124,10		

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 105 – Enfouissement réseaux, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 106
LIBELLE : VOIRIE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 233 314,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
2031	Frais d'études		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			233 314,00
2111	Terrains nus		0,00			0,00
2112	Terrains de voirie		0,00			0,00
2152	Installations de voirie		0,00			228 428,00
21532	Réseaux d'assainissement		0,00			4 886,00
21538	Autres réseaux		0,00			0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	42 156,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	42 156,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	42 156,00	0,00
1348	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-191 158,00
---	--------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE l'opération 106 – Voirie, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Amaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 107
LIBELLE : AMENAGEMENT ZAE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles		18 564,00		b	2 000,00
2031	Frais d'études		18 564,00			2 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
2152	Installations de voirie		0,00			0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 564,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE l'opération 107 – Aménagement ZAE, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 108
LIBELLE : PONT DU GROS CHENE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations Incorporelles		6 060,00		b	9 360,00
2031	Frais d'études		6 060,00			9 360,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 420,00
---	-------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE l'opération 108 – Pont du Gros Chêne, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 109
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 74 004,00		b	b 15 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		74 004,00			15 000,00
21534	Réseaux d'électrification		74 004,00			15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 16 600,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	16 600,00	0,00
1328 Autres	16 600,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-72 404,00
--	------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 109 – Éclairage public, tel que ci-dessus.

Pour : 21
Contre : 3 (Pierre GOULLIEUX – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 110
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 6 203,90		b	b 82 713,00
20	Immobilisations Incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		6 203,90			82 713,00
2112	Terrains de voirie		0,00			42,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00			0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00			7 300,00
2135	Installat* générales, agencements, aménag.		5 205,18			42 873,00
21534	Réseaux d'électrification		0,00			0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de		0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu		0,00			3 738,00
2188	Autres immobilisations corporelles		998,72			8 960,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1328 Autres	0,00	0,00
1341 Dotation d'équipement des territoires rura	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-68 916,00
--	------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 110 – Bâtiments communaux, tel que ci-dessus.

Pour : 20
Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 111
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour Information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles		0,00		b	40 770,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			40 770,00
2158	Autres installations, matériel et outillage t		0,00			40 770,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)						
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	19 992,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		19 992,00			0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rur		19 992,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						
-20 778,00						

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 111 – Vidéo protection, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

Abstention : 1 (Gwénaëlle LEMÉE)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 112
LIBELLE : ECOLE MATERNELLE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour Information (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles		0,00		b	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			1 000,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00			0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage t		0,00			1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu		0,00			0,00
2184	Mobilier		0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)						
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						
-1 000,00						

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 112 – École maternelle, tel que ci-dessus.

Pour : 21

Contre : 3 (Pierre GOULLIEUX – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 113
LIBELLE : ECOLE ELEMENTAIRE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	6 268,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			6 268,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00			0,00
2135	Installat* générales, agencements, aménag.		0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00			0,00
2184	Mobilier		0,00			3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			3 268,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328 Autres	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 268,00
--	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 113 – École élémentaire, tel que ci-dessus.

Pour : 21
Contre : 3 (Pierre GOULLIEUX – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 114
LIBELLE : ALSH
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	1 000,00
20	Immobilisations Incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00			400,00
2184	Mobilier		0,00			300,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			300,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000,00
--	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 114 – ALSH, tel que ci-dessus.

Pour : 21
Contre : 3 (Pierre GOULLIEUX – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 115
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 23 700,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			23 700,00
2128	Autres agencements et aménagements d'		0,00			23 700,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						-23 700,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 115 – Équipements sportifs, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 116
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 6 030,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			6 030,00
21571	Matériel roulant - Voirie		0,00			0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage t		0,00			6 030,00
2182	Matériel de transport		0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						-6 030,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 116 – Services Techniques, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 118
LIBELLE : LA CHARRETERIE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 31 224,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			7 224,00
2031	Frais d'études		0,00			7 224,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			24 000,00
2152	Installations de voirie		0,00			24 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						-31 224,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 118 – La Charretterie, tel que ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 5 (Nawal BADDOUR - Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 119
LIBELLE : PARKING JEAN MOULIN
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES		a 0,00		b	b 9 461,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			9 461,00
2128	Autres agencements et aménagements d		0,00			4 667,00
21532	Réseaux d'assainissement		0,00			4 794,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						-9 461,00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE l'opération 119 – Parking Jean Moulin, tel que ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
16	Emprunts et dettes assimilés	439 690,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 16 pour un montant de 439 690,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
020	Dépenses imprévues	24 411,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 020 pour un montant de 24 411,32 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉPENSES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
041	Opérations patrimoniales	60 433,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 041 pour un montant de 60 433,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
10	Dotations	225 000,26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 10 pour un montant de 225 000,26 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 450,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 165 pour un montant de 5 450,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
024	Produits de cessions	400 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
APPROUVE le chapitre 024 pour un montant de 400 000,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
021	Virement de la section de fonctionnement	102 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité **APPROUVE** le chapitre 021 pour un montant de 102 000,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
040	Opérations d'ordre entre sections	118 672,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité **APPROUVE** le chapitre 040 pour un montant de 118 672,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

RECETTES d'investissement		
Chapitre	Libellé	Vote du conseil municipal
041	Opérations patrimoniales	60 433,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité **APPROUVE** le chapitre 041 pour un montant de 60 433,00 €

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DÉLIBÉRATION 2019-025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des comptes effectués du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte l'approbation du compte de gestion des Usages de Courcelles et Vanry, tel qu'annexé

DÉLIBÉRATION 2019-026 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire. Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	-2 852,68 €	- 894,00 €
Recettes	3 813,87 €	- €
Résultat de l'exercice	+ 961,19 €	- 894,00 €
Excédent reporté	28 196,43 €	- €
Résultat de clôture	29 157,62 €	- 894,00 €

Après la sortie de Monsieur le Maire, le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charge des finances, après en avoir délibéré à la majorité

ADOPTE le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry, tel qu'annexé

Pour : 22

Abstention : 1 (Arnaud MEYNADIER)

DÉLIBÉRATION 2019-027 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 SUR 2019 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2018 clôture en excédent de **29 157,62 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est déficitaire.

Le résultat d'investissement 2018 étant déficitaire de **894,00 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section fonctionnement et investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement capitalisé : **28 263,62 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement négatif reporté : **894,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

ADOPTE l'affectation des résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 des Usages de Courcelles et Vanry

Pour : 23

Abstention : 1 (Arnaud MEYNADIER)

DÉLIBÉRATION 2019-028 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

Présentation du Budget Primitif 2019, qui s'établit de la manière suivante :

- Le budget primitif 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à **29 719 €**
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **4 894 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

ADOPTE le budget primitif 2019 des Usages de Courcelles et Vanry

Pour : 23

Abstention : 1 (Arnaud MEYNADIER)

DÉLIBÉRATION 2019-029 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative est un acte budgétaire permettant d'ajuster les prévisions initiales inscrites au budget communal aux réalisations des premiers mois de l'exercice.

77238 Code INSEE	COMMUNE DE JOUARRE CME DE JOUARRE 216	DM n°1 2019
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	22 690,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	22 690,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	12 987,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	12 987,00 €	0,00 €
R-74111-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 181,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 284,00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 212,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 677,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	22 690,00 €	12 987,00 €	35 677,00 €
Total Général		22 690,00 €		22 690,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité
DÉCIDE de valider la décision modificative n°1, telle que ci-dessus

Pour : 20

Contre : 4 (Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

DECISIONS :

N°2019/08 : Contrat de location de la salle polyvalente du 23 au 25/03/2019 avec Madame Maria DE CARVALHO, domiciliée 7 rue de Glairet – 77640 JOUARRE, pour un montant de 400,00 €.

N°2019/09 : Autorisation au maire à signer le devis 19-0317 relatif à la réalisation d'une étude pour un examen au cas par cas avec l'agence NALDEO, 4 chemin de l'Erminage – 25000 BESANCON, d'un montant d'honoraires de 1 650,00 € HT soit, 1 980,00 € TTC.

N°2019/10 : Autorisation au maire à signer la convention relative à la mission d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances, avec RISK PARTENAIRES, rue des Traits la Ville – 54203 TOUL, d'un montant forfaitaire de 3 450,00 € HT, soit, 4 140,00 € TTC.

INFORMATION

QUESTIONS DIVERSES

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

RAS

La séance est levée à 23h35

Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE

